

Débat public **Calais Port** 2015

cndp
Commission particulière
du débat public
Calais Port 2015

Cahier d'acteurs n°18



Office de tourisme intercommunal
Calais Côte d'Opale
12, Bd Clemenceau
62100 Calais
tél : 03 21 96 62 40 - fax : 03 21 96 01 92
www.calais-cotedopale.com

Contribution de
**l'Office de tourisme
intercommunal Calais
Côte d'Opale**

Calais Port 2015, un atout pour une destination touristique

L'Office de tourisme intercommunal Calais Côte d'Opale est constitué en EPIC (Etablissement public à caractère industriel et commercial) depuis le 1^{er} janvier 2007. Rattaché à la Communauté d'Agglomération Cap Calais Terre d'Opale, il a notamment en charge des missions d'information et de promotion touristique du territoire de l'Agglomération, qui comprend les communes de Calais, Coquelles, Coulogne, Marck, Sangatte-Blériot Plage.



Sangatte vue du Cap Blanc-Nez

► [Suite page suivante](#)

Compte tenu des retombées en matière d'activité économique et de création d'emploi, par le biais de la consommation sur le territoire, le tourisme est un axe majeur de recherche de croissance pour la région Nord-Pas de Calais en général, et le Calaisis en particulier.

Compte tenu de l'impact du trafic Transmanche sur la fréquentation touristique, l'Office de tourisme intercommunal apporte son soutien à l'ambitieux et raisonnable projet "Calais Port 2015".

L'Office de tourisme intercommunal Calais Côte d'Opale souhaite apporter sa contribution au débat public, en particulier sur le sujet de l'irrigation du trafic voyageurs vers le territoire et principalement la ville-centre.

Le projet "Calais Port 2015" renforcera la compétitivité du port de Calais dans le domaine des activités logistiques.

Cet aspect important ne doit pas occulter la nécessité de porter une attention toute particulière à la qualité, la facilité d'accès des liaisons de toutes natures entre le Port et la ville de Calais, et donc la visibilité de ces liaisons. Ce dernier point concerne notamment les véhicules en provenance de Grande Bretagne et le trafic piétonnier.

L'équilibre de ces liaisons Port-Ville est crucial pour la valorisation au plan touristique de ce trafic voyageurs.



Une rue commerçante de Calais

Des liaisons intégrant la notion de développement durable

Les compagnies maritimes assurant la traversée Calais-Dover ont assuré pendant de nombreuses années la connexion entre le terminal d'arrivée voyageurs et le centre ville de Calais (place d'Armes et gare Calais ville). Pour des raisons économiques, ce service s'est vu restreint au fil des années, tout comme le service "piétons" lui-même à bord des ferries. Celui-ci a connu une première restriction avec l'arrêt des traversées "piétons" durant la nuit. Depuis quelques semaines, c'est l'intégralité du service "piétons" individuels qui a été supprimé de l'offre de la compagnie Seafrance.

Un nouveau système de circulation interne avec

notamment un autopont faisant la desserte Port Nord / Port Sud - est prévu dans le projet Calais Port 2015. Notre interrogation porte sur la possibilité d'imaginer une navette partant des terminaux croisières, passant par les terminaux Transmanche Nord et Sud, et le pôle passagers piétons prévus à proximité du Pont Vetillard.

De là, poursuivant vers Calais (Port de Plaisance-Gare de Calais Ville-Théâtre) puis les pôles La Française-Cité Europe avant d'avoir son terminus à Calais Frethun, cette navette régulière serait un outil agissant à la fois sur le commerce local et la fréquentation des équipements touristiques.

De ce fait, en complément du projet Calais Port 2015, la faisabilité de cette navette pourrait faire l'objet d'une réflexion conjointe de la Communauté d'agglomération Cap Calaisis Terre d'Opale et de la région Nord-Pas de Calais, propriétaire du port.

Assuré par un véhicule propre, avec des technologies éprouvées ou actuellement en cours de développement, ce service performant, clairement identifié à chaque station, marquera l'implantation visible d'activités non polluantes sur notre territoire, et ce, dès l'arrivée des visiteurs sur celui-ci.



La plage de Calais



Le cap Blanc-Nez



Le centre commercial Cité Europe

L'accessibilité totale du réseau ferroviaire fret mais aussi ferroviaire voyageur

Epuisement des énergies fossiles, engorgement des villes et des grands axes de circulation notamment dans le Nord-Ouest de l'Europe, volonté de rouler propre : nombreuses sont les raisons inéluctables induisant à croire à l'émergence d'autres modes de transport que le terrestre pour la mobilité des marchandises. Leur transport par voie ferroviaire est donc appelé à se développer, une donne particulièrement mise en valeur dans le projet Calais Port 2015.

Dans le domaine du ferroviaire, nous avons une interrogation portant sur la possibilité de permettre l'arrivée du réseau à grande vitesse à proximité du pôle piéton prévu près du Pont Vétillard. Compte tenu du développement constant des lignes et du réseau à grande vitesse, la mise aux normes de l'espace ferroviaire et de son environnement sur le tronçon

Calais ville-port (le long du quai de la Loire) pourrait compléter l'inter-modalité (routier, maritime, ferroviaire fret et voyageurs) de Calais Port 2015.

Joindre une station TGV au projet de développement du 1^{er} port Français de voyageurs, c'est adjoindre un service performant et répondant aux nouveaux modes de mobilité à la principale voie d'entrée/sortie maritime sur le territoire Français pour les personnes physiques... tout comme l'est la gare TGV de Roissy Charles De Gaulle pour la principale voie d'entrée/sortie aérienne sur le territoire Français pour les personnes physiques.

Au XIX^e siècle, lorsque l'automobile n'existait pas, le port de Calais a dû une bonne partie de son essor grâce à l'arrivée du chemin de fer à

Calais en 1848, ce qui a conduit à la construction de la première gare maritime. Au cours de ce siècle, les différentes gares maritimes ferroviaires furent des outils, tombant peu à peu en désuétude, jusqu'à la destruction de la gare de Calais-Maritime.

Comme évoqué plus haut, les nouveaux comportements de transports appellent à un retour du ferroviaire. Certes, sur le territoire, l'apparition de l'Eurostar et de la gare de Calais-Frethun a entre temps apporté une nouvelle donne.

Mais qu'en sera-t-il de la desserte grande ligne de cette gare, sachant que le territoire est constamment en lutte pour le développement et/ou la sauvegarde du nombre d'arrêts à Calais/Frethun ?

Les croisiéristes, un nouveau débouché pour le commerce local

Avec l'aménagement d'un quai spécialement dédié à l'accueil d'un navire de croisières, le port de Calais aura un outil qui pourra lui permettre d'entamer une véritable démarche de prospection à destination des croisiéristes. Que ce soit dans le cadre d'un départ, d'une escale ou d'une fin de croisière, cette activité a un retentissement certain sur le commerce

local, que ce soit par le biais de l'avitaillement du navire ou l'irrigation de croisiéristes vers le territoire.

Cette nouvelle activité est potentiellement très intéressante lorsque l'on songe aux quelque 170 000 passagers (source Port of Dover) passant annuellement (surtout d'avril

à septembre) par les terminaux croisières de Dover, dont le premier est en service depuis 1996.

En concertation avec les partenaires concernés, l'Office de tourisme intercommunal Calais Côte d'Opale pourra travailler à la mise en œuvre de programmes à destination des touristes issus des navires de croisière.



Le Courgain maritime

Des services en adéquation avec le projet



Vue générale du Minck

Dans le quotidien de notre mission d'accueil à l'Office de tourisme, la demande de parking sécurisé au port (gardienné ou vidéo surveillé) a toujours été récurrente. Nous nous interrogeons donc sur ce qui est projeté à ce sujet dans le cadre de Calais Port 2015, d'autant que ce service est indispensable pour les croisiéristes en cas de départ de croisières depuis Calais.

Adjoint à la navette régulière irrigant le territoire, cette offre de parking pourrait également être profitable pour les locaux ne disposant pas de garage, ou les extra-muros venant quotidiennement à Calais (travail) et ayant des difficultés à stationner en centre ville.

A proximité de ce(s) parking(s), et compte tenu des évolutions en cours et à venir en matière d'automobile, des bornes de recharges élec-

triques nous paraissent (au même titre que les défibrillateurs par exemple) faire partie des services "incontournables" du futur dans ce type d'infrastructures, à vocation internationale qui plus est. Pour des millions de voyageurs, le port de Calais a laissé, laisse, et laissera la première impression du territoire Français.

Par ailleurs, si le territoire dispose d'aire de stationnement et services pour camping cars, il nous paraît aussi utile de prévoir le même équipement dans le périmètre de Calais Port 2015 à destination des camping-caristes ayant, par exemple, un départ matinal ou une arrivée tardive en soirée.

Enfin, à l'intérieur ou à proximité des bâtiments d'accueil clientèle tourisme Transmanche et croisiériste, nous nous interrogeons sur la possibilité d'inclure une structure d'accueil, de promotion et

d'information sur le territoire, gérée par l'Office de tourisme intercommunal Calais Côte d'Opale, ouverte en fonction des flux.

Calais Port 2015, projet d'excellence territoriale de valorisation du front maritime et portuaire Calais-Blériot Plage, deux projets complémentaires et ambitieux pour l'avenir du territoire et qu'à ce titre, l'Office de tourisme intercommunal Calais Côte d'Opale ne peut que soutenir.

Nous nous permettons d'y ajouter – pour compléter la trame géographique – la suggestion d'une réflexion sur le secteur bassin Carnot – hangar Paul Devot. La combinaison de ces projets permettrait entre autres d'affiner la réflexion quant au développement du bassin de plaisance et à l'essor du tourisme fluvial sur notre territoire.



L'hôtel de ville de Calais et les 6 Bourgeois

La concrétisation de ces deux projets et surtout leur efficacité font partie des éléments structurants nécessaires à ne pas rater, deux véritables moteurs afin que du "Via Calais !" l'on passe enfin au "Viens à Calais !".

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées rédigées par des personnes ou groupes de personnes. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Pour tout contact

Commission particulière
du débat public Calais Port 2015

24 place d'Armes - 62100 Calais

Tél. : 03 21 46 18 00 - Fax : 03 21 46 06 99

contact@debatpublic-calais-port2015.org

cndp
Commission particulière
du débat public
Calais Port 2015

www.debatpublic-calais-port2015.org